VIE COLLECTIVE ET SÉCURITÉ

Règlement intérieur *Fenghuang en scène*

古凤城凰

Du 1er au 29 août 2027 · Fenghuang Gucheng, Hunan, Chine



Berges de la Tuojiang. Photo chensiyuan, CC BY-SA 4.0, recadrée.

Le règlement s'applique aux ateliers, répétitions et au spectacle au Hutong de Liu Yun, au séjour dans son hôtel ainsi qu'aux visites et déplacements organisés. Les consignes propres aux lieux d'accueil et la législation chinoise s'appliquent pendant le séjour.

01 Assiduité et travail en atelier

Arrivez à l'heure, participez aux cours et aux répétitions prévus et prévenez l'équipe en cas d'absence ou de retard. Pour une consigne déjà donnée ou un échauffement manqué, l'intervenant peut vous demander d'attendre la séquence suivante. Les retours pédagogiques relèvent des intervenants. Ils se font dans le respect des personnes et de leur progression.

02 Santé et sécurité

Suivez les consignes d'échauffement et de sécurité au kung-fu et sur scène. Si vous êtes malade, prévenez l'équipe avant de rejoindre le groupe. En cas de blessure, interrompez l'activité. Signalez tout accident, danger ou départ de feu et suivez les consignes du lieu.

03 Respect et vie commune

Assumez les tâches convenues et respectez le personnel, les intervenants, vos partenaires et le voisinage. Le harcèlement, les discriminations, les violences et l'intimidation sont interdits. Signalez toute difficulté à Wang Jiao ou à l'équipe de Demain le Printemps.

Demain le Printemps · Association loi 1901 · SIRET 413 829 656 00060
7 rue de Rome, appartement D21, 94800 Villejuif
demainleprintemps@gmail.com
demainleprintemps.fr · +33 6 15 19 92 48

RÈGLEMENT · SUITE

Vie sur place et discipline

Hôtel de Liu Yun, Hutong et activités du groupe

HÉBERGEMENT ET MATÉRIEL

Respectez les horaires de repos et l'intimité des personnes qui partagent votre chambre. Pour recevoir des visiteurs, suivez les règles de l'hôtel. Laissez les espaces communs en ordre, rangez accessoires et costumes, restituez le matériel confié et signalez toute dégradation.

TABAC, ALCOOL ET STUPÉFIANTS

Fumer et vapoter sont interdits dans les espaces intérieurs du stage et de l'hébergement. L'alcool est interdit pendant les activités et en semaine dans les espaces de vie du groupe, sauf autorisation ponctuelle de l'équipe et accord de l'hôtel. Les stupéfiants illicites sont interdits.

IMAGES ET ENREGISTREMENTS

Demandez l'accord des personnes concernées avant de photographier ou de filmer et respectez les consignes des lieux. Pour une diffusion où un stagiaire est identifiable, l'organisateur sollicite une autorisation séparée qui précise l'usage prévu.

DIALOGUE AVEC L'ÉQUIPE

Le groupe peut désigner des référents pour les questions de vie collective. Les aménagements d'organisation sont validés par l'encadrement. Pour toute question sur place, adressez-vous à Wang Jiao, coordinatrice du stage, ou à Demain le Printemps.

MESURES DISCIPLINAIRES

DLP peut prononcer un avertissement ou une exclusion des activités, temporaire ou définitive. Le stagiaire est informé des faits reprochés. Si sa présence est en jeu, DLP le convoque par recommandé ou remise contre décharge en précisant l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien et son droit d'être assisté. Il peut présenter ses observations. La décision motivée est notifiée par recommandé ou remise contre récépissé, entre un jour franc et quinze jours après l'entretien.

En cas de danger immédiat, DLP peut prendre une mesure conservatoire limitée aux activités. La procédure ci-dessus précède toute sanction définitive. Les sanctions financières sont exclues.

Code du travail, art. R. 6352-3 à R. 6352-7, si applicable.

☐ J'ai pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Nom et prénom	Fait à	Le	Signature « Lu et approuvé »

Demain le Printemps · Association loi 1901 · SIRET 413 829 656 00060
demainleprintemps@gmail.com
7 rue de Rome, appartement D21, 94800 Villejuif
demainleprintemps.fr · +33 6 15 19 92 48